



Commission algues vertes - Compte rendu de la réunion du 9 mai 2022 - Mairie de Fouesnant

Personnes présentes :

- Roger Le Goff, Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Guy Pagnard, Vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Etienne Guillet, sous-préfet et expert de haut niveau en charge des algues vertes
- Christian Rivière, Vice-président à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Daniel Hanocq, Vice-président à Quimperlé Communauté
- Hubert Meignen, représentant d'Eau et Rivières de Bretagne
- François Jacques, Direction Départementale de la Protection des Populations du Finistère
- Vincent Esnault, Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais
- Alexis Jaraud, Bretagne Vivante
- Mélanie Ozenne, chargée des politiques territoriales de l'eau - Région Bretagne
- Josette Launay, CRESEB
- Didier Carduner, adjoint à la mairie de Tregunc
- Fabrice Roth, MIRE – Préfecture de Région
- Françoise Franck, chargée de mission algues vertes à la DDTM du Finistère
- Pierre Prodhomme, chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Marine Bouchet, animation foncière au Conservatoire du littoral
- Laure Caramaro, adjointe à Fouesnant et conseillère départementale du Finistère
- Alain Girault, adjoint à la mairie de La Forêt Fouesnant
- Robert Le Nay, adjoint à la mairie de La Forêt Fouesnant
- Stéphanie Restif, responsable à Innoval Bretagne
- Agnès Guy, Coopérative Le Gouessant
- Jean Marc Chesnel, Pôle environnement DRAAF Bretagne
- Sylvain Ballu, Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA)
- Vincent Le Talour, chargé d'études environnement à la Chambre d'Agriculture de Bretagne (CRAB)
- Hervé Le Goff, référent territorial à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB)
- Anne Bouilly, Lycée agricole de Bréhoulou à Fouesnant
- Nicolas Dagorn, agriculteur à Tregunc
- Thomas Rocuet, agriculteur à Tregunc
- Jean Yves Guillou, agriculteur à Saint Evarzec
- Jean François Chupin, agriculteur à Melgven
- Marie Agnès Le Floc'h, agricultrice et élue à La Forêt Fouesnant
- Nathalie HELDENBERGH, SAFER Bretagne
- Lenaig Saout, cheffe de service au Conseil Départemental du Finistère
- Loic Varet, technicien environnement à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Ewen Lyvynec, responsable environnement à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Dylan Le Corre, technicien agricole à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Brice Guesdon, technicien environnement à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Mélanie Branellec, coordinatrice du SAGE Sud Cornouaille

Personnes excusées :

- Olivier Bellec, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Viviane Bervas, VP environnement au Conseil Départemental du Finistère
- Catherine Esvant, Maire de Melgven
- Aurélie Prot, coordinatrice agricole à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Jean Michel Le Breton, agriculteur à Rosporden et représentant de la Chambre d'Agriculture
- Ifremer, station de Concarneau

Structure porteuse du PLAV : Concarneau Cornouaille Agglomération

1 rue Victor Schoelcher – CS 50 636 - 29 186 Concarneau cedex
Tél : 02-30-97-06-69 / Fax : 02-98-60-65-42 / www.sage-sud-cornouaille.fr

Ordre du jour de la réunion

1. Contexte de renouvellement du PLAV
2. Eléments de suivi : Evolution des teneurs en nitrates et des échouages d'algues vertes
3. Bilan du PLAV 2019-2021 : Bilan des actions agricoles
4. Projet de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) - Intervention DDTM
5. Objectifs & plan d'actions 2022-2027
 - Articulation ZSCE & Contrat AV
 - Objectifs & plan d'actions
 - Plan de financement
6. Temps d'échanges et de questions

Introduction

En guise d'introduction, **Roger Le Goff (CCPF)** remercie les agriculteurs référents et salue les efforts conséquents réalisés sur le territoire ces dernières années. Il tient également à remercier l'Etat pour son soutien spécifique sur la Baie de la Forêt dans le cadre du plan de contrôles réglementaires.

1/ Rappel du contexte

Mélanie Branellec (CCA) rappelle les objectifs de la réunion. Il s'agit d'une part de présenter le contenu du projet de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) porté par l'Etat et, d'autre part, de présenter le contenu du nouveau plan d'actions 2022-2027. Elle rappelle le contexte de renouvellement du Contrat algues vertes.

Aucune observation n'est formulée.

2/ Eléments de suivi

Loïc Varet (CCPF) présente le bilan des quantités d'algues vertes ramassées et traitées depuis 2010 sur le territoire. Pour la 2^{ème} année consécutive, les échouages d'algues vertes sur la Baie de la Forêt sont faibles : 284 tonnes d'algues vertes à ce jour (2021) et 1 200 tonnes en 2020 (contre 7 000 tonnes ramassées en moyenne en 2018 et 2019).

Concernant les prévisions d'échouages pour 2022, **Sylvain Ballu (CEVA)** évoque le contexte particulier de l'année 2022 avec des débits et des flux de nitrates très faibles et la quasi absence de stock résiduel en 2021. De ce fait, le développement et les échouages d'algues vertes devraient être réduits sur la Baie de la Forêt. Ces prévisions ont été confirmées lors du 1^{er} survol aérien réalisé par le CEVA mi-avril avec une quasi absence d'algues vertes à l'exception de quelques dépôts localisés sur Kerleven. Cette situation contraste avec la Baie de la Fresnaye et la Baie de Saint Briec qui présentent des dépôts d'algues déjà très importants pour la période.

Roger Le Goff (CCPF) confirme l'absence d'algues vertes observées par les professionnels en infralittoral.

Brice Guesdon (CCA) présente l'évolution des teneurs en nitrates relevées aux exutoires des principaux cours d'eau depuis 2010.

3/ Bilan des actions agricoles

Dylan Le Corre (CCA) présente le bilan des actions agricoles sur la période 2019-2021.

Jean François Chupin (agriculteur) regrette que, pour les semis précoces, les agriculteurs qui réalisent eux-mêmes leurs semis ne puissent pas bénéficier d'une aide financière directe. Il constate que les semis réalisés dans le cadre des chantiers collectifs ne sont pas toujours qualitatifs.

Dylan Le Corre (CCA) précise que deux ETA vont rejoindre le dispositif des chantiers collectifs en 2022.

Concernant le dispositif de financement individuel pour les semis précoces, Etienne Guillet (**Sous préfet en charge des algues vertes**) évoque les difficultés liées aux règles des minimis agricoles et le risque pour les agriculteurs de devoir rembourser ces aides en cas de dépassement du plafond (20 000 € sur 3 ans). Il indique par ailleurs que les partenaires réfléchissent à étendre le dispositif des chantiers collectifs à d'autres prestations et notamment aux Outils d'Aide à la Décision (OAD).

Concernant la candidature de la Baie de la Forêt pour étendre le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux, **Etienne Guillet** précise que la sélection devrait être officialisée le 18 mai prochain. Les partenaires négocient actuellement un budget supplémentaire au-delà des 7 millions d'euros de budget déjà acquis.

4/ Projet de Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) pour la Baie de la Forêt

Françoise Franck (DDTM) rappelle que la mise en place d'une ZSCE sur les baies algues vertes est liée au jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 04/06/2021. La définition du dispositif ZSCE a fait l'objet d'un travail de co-construction réalisé avec les acteurs locaux et la profession agricole pour vérifier l'acceptabilité des mesures. Elle précise que la priorité est de ne pénaliser que les agriculteurs qui ne s'impliqueraient pas dans la phase contractuelle de la ZSCE.

Jean Yves Guillou (agriculteur) estime qu'il faut différencier deux catégories d'agriculteurs : ceux qui ne souhaitent pas s'impliquer et ceux qui ne le peuvent pas car ne disposant plus de marge de manœuvre pour évoluer. **Etienne Guillet (Sous-préfet en charge des AV)** évoque une 3^{ème} catégorie d'agriculteurs, ceux qui arrivent en fin d'exploitation.

Françoise Franck (DDTM) détaille le contenu des mesures envisagées sur la Baie de la Forêt.

Mélanie Branellec (CCA) rappelle que la structure porteuse du PLAV n'était pas favorable à ce que, pour la mesure liée à la fertilisation, la bascule réglementaire repose sur les seuls résultats des reliquats compte tenu de leurs variabilités.

Etienne Guillet confirme que ce point sera bien pris en compte dans les projets d'arrêtés préfectoraux.

Agnès Guy (Coopérative Le Gouessant) demande si les exploitations agricoles auront l'obligation de s'engager sur les 4 socles de mesures.

Françoise Franck (DDTM) précise que certaines mesures sont ciblées et ne concernent pas toutes les exploitations (ex : mesures liées au surpâturage ou à la renaturation de l'espace). Elle indique par ailleurs que l'engagement dans une MAEC algues vertes pourra valoir engagement dans la phase contractuelle de la ZSCE, sous certaines conditions.

5/ Nouveau plan d'actions 2022-2027

Mélanie Branellec (CCA) présente les objectifs et les principales orientations du nouveau plan d'actions 2022-2027.

En termes d'objectifs de qualité, et pour tenir compte du temps de résilience des bassins versants, il est proposé que les objectifs nitrates fixés pour 2021 soient reportés à l'échéance 2024. Les objectifs de qualité à l'échéance 2027 seront fixés ultérieurement sur la base des travaux de modélisation portés par l'INRAE et le CEVA.

Mélanie Branellec (CCA) s'interroge sur le calendrier de restitution de ces travaux. **Fabrice Roth (Préfecture de Région)** confirme que la priorité sera donnée à la Baie de la Forêt et que les résultats de ces travaux devraient être restitués en 2024 (délai à confirmer).

Daniel Hanocq estime que le suivi des flux de nitrates serait un indicateur plus pertinent. Il estime que le seul suivi des teneurs en nitrates n'est pas un indicateur fiable compte tenu des effets du changement climatique et de la baisse probable des débits dans les prochaines années.

Jean Yves Guillou (agriculteur) s'interroge sur l'arrêt du volet foncier.

Guy Pagnard (CCA) confirme la volonté de ne pas intégrer, à ce stade, de volet foncier au Contrat algues vertes. Il estime que le foncier agricole relève davantage du rôle de l'Etat et de la SAFER et que les collectivités n'ont aucune plus-value à apporter en la matière. Il rappelle que, dans le cadre du 2^{ème} plan algues vertes, le volet foncier était sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture et qu'aucun échange amiable n'a abouti à l'issue des 3 ans de mise en œuvre du PLAV2. Il confirme que le sujet est important mais il estime que les collectivités n'ont pour l'heure pas les leviers pour mener une action efficace.

Etienne Guillet partage le constat d'échec vis-à-vis du foncier agricole. Il ajoute que le sujet est pour autant essentiel et qu'un travail est en cours pour faire évoluer les outils.

Lenaig Saout (Département du Finistère) précise que les agriculteurs du territoire pourront bénéficier de l'appui de la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'échanges amiables – hors cadre du Contrat algues vertes.

Les élus et partenaires échangent sur le calendrier de validation du projet de Contrat algues vertes. Côté AELB, **Pierre Prodhomme (AELB)** indique que le dossier sera présenté en Conseil d'Administration du mois de juin. Il souhaite remercier les 8 baies algues vertes pour avoir respecté les échéances imposées et pour la qualité des dossiers déposés. Côtés Région et Département du Finistère, **Mélanie Ozenne (Région) et Lenaig Saout (Département)** confirment que le dossier devrait être présenté en Commission permanente de septembre ou octobre 2022.

Guy Pagnard (CCA) indique que la concertation est déjà engagée avec les élus de Concarneau Cornouaille Agglomération. Le projet de Contrat algues vertes a d'ores et déjà été présenté en Commission le 08 avril dernier et a reçu un avis favorable à l'unanimité. Il sera soumis à délibération lors du prochain conseil communautaire fin juin. **Roger Le Goff (CCPF)** confirme également que le dossier sera présenté en conseil communautaire de la CCPF fin juin.

Etienne Guillet (Sous-Préfet en charge des algues vertes) se félicite du volontariat local en faveur de la lutte contre la prolifération des algues vertes. Il tient à remercier l'ensemble des acteurs pour le travail accompli ces derniers mois dans le cadre de la définition de la ZSCE et de la prolongation du plan algues vertes.

6/ Temps d'échanges et de questions

Aucune autre question n'étant formulée, **Guy Pagnard (CCA) et Roger Le Goff (CCPF)** remercient les membres de leur participation à la Commission algues vertes.

Validation du compte -rendu : Les parties prenants constatant des erreurs ou omissions ou étant en désaccord sur le contenu du compte rendu sont priées de nous en faire part dans un délai de 8 jours, au-delà duquel, le compte rendu sera considéré comme accepté.

Roger LE GOFF

Président de la CCPF et Président du SAGE Sud
Cornouaille



Guy PAGNARD

Vice-Président de CCA en charge de l'eau et de
l'assainissement et Vice-président du SAGE

A blue ink signature of Guy Pagnard.